



*Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux  
Fetschenhof-Cents  
1, rue du Père Jacques Brocquart  
L-1280 Luxembourg*

Luxembourg, le 29 janvier 2018

Monsieur François Bausch  
Ministre du Développement durable  
et des Infrastructures  
Bâtiment Alcide de Gasperi  
4, Place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

Référence : 198 -2018

Concerne : Mesures de protection contre les nuisances de l'aéroport, de l'autoroute et du Chemin de Fer.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'un membre qualifié de notre syndicat effectue régulièrement des mesures à l'intérieur et à l'extérieur de son domicile, situé rue Cents, et qu'il constate qu'il existe devant sa maison un bruit constant moyen de 60 dB provoqué par l'autoroute, qui augmente et varie entre 70 et 100 dB lors du passage d'un avion.

Or, il est à relever que les pays de l'Union Européenne, dont le Luxembourg, ont accepté les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé posant que le niveau moyen de bruit la nuit dans une chambre à coucher ne doit pas dépasser 30 décibels, et que des bruits occasionnels devraient rester en dessous des 45 décibels, entre 23 et 07 heures.

Les habitants de la rue Kohner se plaignent de surplus de l'effet très bruyant et très énervant (sorte d'explosion) provoqué lors de l'entrée et de la sortie des véhicules du tunnel routier passant en-dessous de la rue du Cents.

Comme ces nuisances s'ajoutent à celles déjà existantes et considérables de l'aéroport nous vous saurions gré de bien vouloir faire :

- ériger un dispositif contre le bruit sur le terrain de l'aéroport, mesure promise depuis longue date par le Ministre GOEBELS, pour protéger les voisins immédiats de l'aéroport contre le bruit provoqué par les avions attendant en bout de piste l'autorisation de décoller en direction du Senningerberg;
- prévoir un dispositif antibruit le long ou au-dessus de l'autoroute sur au moins 300 m avant l'entrée sud du tunnel, pour obtenir une amélioration de la situation actuelle quant à la protection contre le bruit et la pollution du trafic ;

- équiper le tunnel à son entrée nord d'un dispositif antibruit identique à celui installé sur l'autoroute à l'entrée et à la sortie du tunnel de Hespérange.
- imposer la vitesse de 90 km/h et une interdiction de doubler aux camions sur la partie du contournement de la Ville.

Nous nous permettons également d'attirer votre attention sur le fait que les bouchons aux heures de pointe à l'accès des autoroutes à l'Irrgarten se répercutent sur notre quartier. D'un côté de nombreux conducteurs essayent d'éviter ces bouchons en prenant la rue des Alouettes et la rue Cents, où la densité de la circulation est déjà très importante, et d'un autre côté, suite à l'augmentation du trafic ferroviaire, le passage à niveau est très souvent fermé, provoquant ainsi, toujours aux heures de pointe, des bouchons très dangereux sur la piste médiane de la N2 dans le Val de Hamm.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'assurance de nos salutations les plus distinguées.

Pour le comité du SIILFC

Carlo Zwank  
Secrétaire

Nadine Molitor  
Président